

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 janvier 2021 à 19h, à huis-clos.

PRESENTS : LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHE Estel, BOUCHEREAU Pauline, SIMON Baptiste, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel, PANCRACIO Amélie, FOURNIER Pascal, CREGUT Sylvain, ROUX Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : MARTIN Camille.

M. Daniel VAUZEILLES est désigné secrétaire de séance.

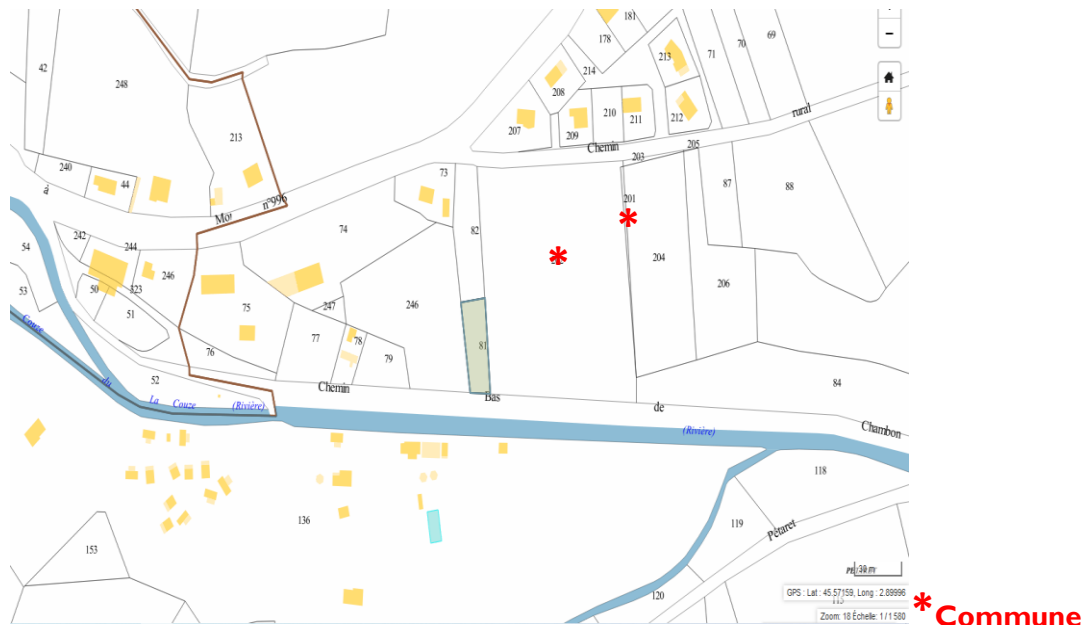
APPROBATION DES DERNIERS COMPTES-RENDUS

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2020.

PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS

- I. **EPF SMAF – Parcelle cadastrée section ZH numéro 81, située au lieudit La Vergne, d'une superficie de 620 m²**

M. le Maire propose d'acquérir par l'intermédiaire de l'EPF SMAF la parcelle non bâtie sise, cadastrée section ZH numéro 81, située au lieudit La Vergne, d'une superficie de 620 m² (près du Camping Les Bombes).



M. Daniel VAUZEILLES demande l'objet de cet achat. M. le Maire répond que cela permettra d'agrandir le nombre d'emplacements de notre aire de camping-cars.

Il conviendra de proposer cette nouvelle aire aux gérants du camping municipal ou d'étudier la création d'une régie communale. M. Sylvain CREGUT dit qu'il y a du potentiel avec le nombre de demande pendant la saison estivale. M. le Maire précise que cela fera l'objet d'une réflexion ultérieure.

M. le Maire propose au vote l'achat de cette parcelle moyennant la somme de 1.900€.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité l'achat de la parcelle ZH 81 par l'intermédiaire de l'EPF SMAF.

2. Bureau Montagne – Buron de POULY

M. le Maire donne lecture à son Conseil municipal d'un projet de convention entre la Commune de Chambon sur Lac et l'Association « Bureau Montagne Auvergne Sancy Volcan », dont le siège social est à Murol, relative à la mise à disposition du Buron de POULY, parcelle cadastrée ZY 0009 située sur notre commune.

Il présente la photographie du buron et précise que l'association propose de le rénover et l'ouvrira régulièrement.

MM. Pascal FOURNIER et Frédéric ROUX font part de leur opposition à ce projet en évoquant le fait que si le buron est rénové, de nombreux groupes de randonneurs en prendront connaissance par l'intermédiaire des réseaux sociaux et passeront sur la parcelle exploitée par l'agriculteur : l'entretien quotidien du bâtiment risque d'être difficile (risque d'incivilités).

Mme Pauline BOUCHEREAU précise, que dans le Cantal, des burons sont mis à disposition. De plus, s'il y a le moindre problème, la convention peut toujours être rompue.

M. Sylvain CREGUT demande la période à laquelle l'association souhaite la mise à disposition du buron. M. le Maire répond en relisant l'article 2 du projet de convention « en dehors des périodes d'estives (sauf exception en accord avec l'exploitant agricole).

M. Sylvain CREGUT fait part du sérieux de cette association. Mais MM. Pascal FOURNIER et Frédéric ROUX ont des appréhensions quant à la venue intempestive de personnes extérieures à l'association.

M. le Maire trouve dommage qu'il ne soit pas mis à disposition de cette association ; car sans entretien, ce dernier est amené, vu son état actuel, à disparaître et qu'il est difficile de demander une « subvention patrimoine » sans utilisation précise du bâtiment.

Les membres du Conseil municipal se rangent à l'avis de l'agriculteur, M. Frédéric ROUX, la mise à disposition du buron à l'association.



3. Convention avec le Parc des volcans pour l'occupation de la Maison de la Réserve – Vallée de Chaudefour

M. le Maire fait part du projet de convention pour l'occupation de la Maison de la Réserve à la Vallée de Chaudefour. Il rappelle que le loyer est de 11.000€ par an. Quelques modifications ont été apportées à la convention notamment pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement.

Concernant la vidange, cette dernière est à la charge du preneur mais cela a toujours été fait par la commune. Cette prise en charge permet de justifier du maintien du loyer à 11.000€.

M. Baptiste SIMON souhaite, en fonction de la crise sanitaire, de mettre une clause dans la convention pour que l'entretien des sanitaires soit à la charge du Parc des Volcans.

M. Pascal FOURNIER demande à ce que l'entretien des extérieurs soit également à sa charge.

Il demande également une hausse du loyer de 1.000€. M. le Maire explique que le Parc n'a plus de subvention qu'il ne peut pas supporter une telle hausse. Mme Amélie PANCRACIO rappelle, que normalement, des travaux doivent être réalisés chaque année par la commune ; et, que ça n'a pas été le cas.

La convention devra être remise à jour et à soumettre au Parc des volcans.

Des travaux restent à réaliser : porte isolante, escalier, extérieur.

Suite aux nombreux échanges entre élus, M. le Maire propose au vote la hausse du loyer :

- 4 pour
- 6 contre

Le loyer de 11.000€ par an au Parc des Volcans est donc maintenu.

4. Convention d'adhésion des collectivités locales aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail

M. le Maire explique que la convention antérieure a pris fin au 31 décembre 2020 et que les moyens mis en œuvre par le Pôle santé au travail du Centre de gestion sont :

- L'équipe pluridisciplinaire
- L'apport d'expertise au sein du CHSCT de la collectivité
- La médecine préventive
- La prévention et l'hygiène au travail
- Les conseillers hygiène et sécurité au travail
- Les agents chargés de la fonction d'inspection
- L'ergonome
- Le psychologue du travail

Cette convention est obligatoire.

Le Coût de l'adhésion 2021 se décline de la manière suivante :

- Option 1 : 102 € - Adhésion à l'ensemble des missions relatives à la santé et à la sécurité au travail
- Option 2 : 22 € - Adhésion aux seules missions relatives à la prévention et à l'hygiène et sécurité au travail
- Option 3 : 70 € par heure – Adhésion aux seules prestations de l'ergonome et de la psychologue au travail

Son coût était de 75€ par agent l'an dernier et sera de 102€ par agent pour l'année 2021.

M. Pascal FOURNIER demande si les agents passent des visites médicales. Mme Florence DELAIGUE, secrétariat de la mairie, répond à l'affirmatif mais précise, qu'en raison de la crise sanitaire lié à la Covid 19, les consultations sont réalisées par téléphone par un médecin ou un infirmier.

Un autre devis a été demandé auprès de l'AIST : le montant de l'adhésion est de 126€ TTC.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité l'adhésion au centre de gestion pour les missions relatives à la santé et à la sécurité au travail.

5. Désignation des délégués au SMGF

M. le Maire explique que, suite au désistement du délégué au S.M.G.F., M. Georges SARLIEVE, Mme Pauline BOUCHEREAU est proposée pour représenter la section des Angles – Bressouille – Serrette.

Il rappelle que le Syndicat Mixte de Gestion Forestière est chargé de la gestion des coupes de bois au nom des sections.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la nomination de cette nouvelle déléguée.

6. Révision de l'étude de zonage d'Assainissement au village de La Guièze – Choix du bureau d'études

Au vu des travaux d'assainissement réalisés sur la commune, il convient de modifier le plan de zonage du village de La Guièze. Actuellement en assainissement, ce dernier doit être individuel.

Un diagnostic doit être fait.

Suite à l'appel d'offre, le SME d'Issoire s'est réuni et à désigner le bureau d'étude : GEOVAL. Le montant de l'étude sera de 1.400 € H.T. et le coût de la mise à enquête publique : 1 800 € H.T., soit un total : 3.200 € H.T.

Mme Amélie PANCRACIO demande si le SME d'Issoire prend en charge l'étude. M. le Maire répond à l'affirmative et précise que c'est l'intérêt d'adhérer à ce syndicat.

Le bureau d'étude GEOVAL gère déjà de nombreux dossiers sur la commune et a donné entière satisfaction.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité ce choix de bureau d'étude.

7. Camping Le Pré Bas – Mise à disposition de la parcelle ZH 47

M. le Maire rappelle, que lors de la précédente réunion du Conseil municipal, M. Sylvain CREGUT, gérant du Camping Le Pré Bas, a sollicité une partie de la parcelle ZH 47 pour y installer une ferme pédagogique. Il dispose déjà de la parcelle ZH 46 pour 12 ans et pour un loyer de 2.000€ par an.

A ce jour, il souhaite disposer d'une surface de 5.000m² en zone humide.

M. Pascal FOURNIER s'interroge sur le fait de ne pas disposer de la parcelle entière : la commune serait obligée d'entretenir le petit bout de parcelle restant (ce qui serait coûteux en temps et en moyen).

Les membres du Conseil municipal souhaitent que le camping loue l'intégralité de la parcelle.

Les Galopins du Sancy, pour la même surface, loue 500€ (parcelle entière).

Après discussion, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la mise à disposition de la parcelle ZH 47 au Camping Le Pré Bas pour un loyer de 500€.

8. Galopins du Sancy – Vente d’herbes pour la parcelle ZW 50

La Commission agricole s’est réuni pour fixer le tarif de la mise à disposition de la parcelle ZW 50.

Mme Estel BOUCHE explique que la commission, après avoir étudié le dossier, propose que le tarif de cette vente d’herbe soit de 50€. Le prix est juste et cette parcelle intéresse peu de personnes. Ainsi, le terrain sera entretenu.

Les membres du Conseil municipal votent à l’unanimité ce tarif.

ENGIN DE DENEIGEMENT :

M. le Maire tient à remercier sincèrement toutes les personnes qui l’ont aidé à gérer la situation d’urgence pendant la tempête Bella (fin décembre dernier).

M. le Maire soumet l’hypothèse d’acheter un nouvel engin pour faire face en cas de forte tempête et en cas de demande importante de déneigement. Il précise que la commune peut bénéficier d’une subvention versée par le Conseil Départemental.

	Taux	Plafond de subvention
Tracteur : minimum 100cv	50 %	24.000€
Saleuse, étrave, lame, turbo-fraise	80 %	10.000€
Chaînes	80 %	1.000€

La commune de Besse et St Anastaise est propriétaire d’un chariot télescopique et en est très satisfaite. C’est un véhicule très polyvalent (lame, fraise, tracteur, fauchage, nacelle pour élaguer et intervenir sur un toit...).

M. Pascal FOURNIER précise que le camion Mercedes de la commune date de 1983 et que s’il tombe en panne, il sera difficile de le réparer. Pour lui, il convient d’acheter un tracteur de 100ch afin de pousser la neige.

A ce jour, la commune possède deux tracteurs : M. le Maire demande s’il est judicieux d’en acheter un troisième. M. Pascal FOUNIER et M. Frédéric ROUX propose d’en faire reprendre un lors de l’achat.

La Commission agricole se charge d’étudier les achats éventuels d’un nouveau tracteur avec reprise d’un ancien, d’une barre de renfort et d’une épaveuse ; ainsi, que les demandes de subvention ci-rapportant.

Mme Estel BOUCHE demande s’il est possible d’installer une petite étrave sur le microtracteur afin de déneiger les devants de portes des personnes vulnérables de la commune. M. Pascal FOURNIER répond que ce matériel n’est pas fait pour.

Il est également rappeler que deux agents techniques sont titulaires du permis poids lourds.

ANIMATIONS ESTIVALES :

M. le Maire informe que, depuis quelques semaines, le secrétariat de la mairie reçoit des demandes d’artistes pour se produire lors de la prochaine saison estivale.

M. Théo TALANDIER, responsable de la Commission Animation, souhaite organiser une réunion prochainement pour réfléchir au maintien ou non des animations en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19.

M. Sylvain CREGUT précise qu'il faudra également les prévoir au budget tout en tenant compte de la baisse, voire du non versement, de la redevance Montagne. A ce sujet, M. le Maire fait part de son intention de demander une compensation aux communes bénéficiant des aides relatives aux remontées mécaniques.

AIRE DE JEUX :

M. le Maire informe le Conseil municipal que le contrôle périodique des aires collectives de jeux doit être réalisé début février et que l'aire de jeux du bourg (près du terrain de pétanque) est complètement obsolète.

M. le Maire précise qu'un contrôle peut être fait à l'aire de jeux de la plage ouest ; et, demande à ce que les jeux situés au bourg soient impérativement démontés : il sera tenu responsable en cas d'accident.

L'ensemble du Conseil propose de racheter deux ou trois jeux pour cette aire régulièrement fréquentée par les habitants du bourg. Il conviendra de demander des devis pour refaire l'aire du bourg.

Mme Amélie PANCRACIO propose d'annuler le contrôle au bourg puisque l'aire est obsolète : il n'y aura aucune plus-value.

BROCANTE 2021 :

M. le Maire fait part de la demande de M. Strucker, Organisateur des brocantes :

Le bourg :

- Dimanche 27 juin 2021
- Mardi 13 juillet 2021
- Dimanche 25 juillet 2021
- Mardi 3 août 2021
- Mardi 31 août 2021

Lac Chambon :

- Vendredi 14 mai 2021
- Dimanche 5 septembre 2021

M. Théo TALANDIER demande à contacter ce dernier directement pour revoir certaines dates qui posent problème en raison de celle des marchés de nuits.

La date du 14 mai ne pose aucun problème, puisqu'il s'agit du pont de l'Ascension.

TOIT SOCIAL :

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Massif du Sancy propose aux communes ayant un immeuble disponible de le mettre à disposition par le biais d'un bail emphytéotique afin que cette dernière puisse le réhabiliter en logements sociaux et gérer la location de ces derniers. Le point intéressant pour la commune serait la mise à disposition des locaux du 1^{er} étage de la mairie. La seule contrainte est de créer un accès extérieur sans passage par les parties communes.

La proposition de convention sera envoyée aux élus.

PANNEAU SIGNALÉTIQUE :

M. le Maire fait part de la demande de Mme Isabelle APARICIO relative à l'installation d'un panneau publicitaire.

Après renseignement pris auprès du Parc des Volcans, M. le Maire informe l'assemblée que la charte concernant l'affichage publicitaire n'est plus d'actualité.

De plus, suite au décret pris en ce sens, la Communauté de Communes du Massif du Sancy interdit l'installation de tous panneaux (sauf pour le petit patrimoine et la vente de produits locaux). Afin de gérer au mieux les implantations de ces modes d'affichage, elle va étudier le dossier pour une certaine homogénéisation sur le massif.

C.C.A.S. :

Par l'intermédiaire de M. le Maire, Mme Camille MARTIN (absente excusée) souhaite faire établir une liste des personnes vulnérables et une liste de volontaire pour apporter de l'aide.

M. le Maire informe que le CCAS a attribué un bon alimentaire de à un(e) habitant(e) de la commune, que des cartes de vœux ont été envoyées aux personnes de plus de 65 ans et que des cadeaux ont été distribués aux enfants.

M. Daniel VAUZEILLES transmet les remerciements d'une habitante du lieu-dit Montmie pour les cadeaux offerts par la commune à ses enfants.

BÂTIMENT DE LA POSTE :

M. le Maire informe les conseillers que le représentant de l'agence immobilière AIP Sancy est venu lui faire signer le mandat pour la mise en vente du bâtiment de la Poste. Le prix de sa mise en vente est fixé à 65.000€ (frais d'agence inclus).

La question de vendre du terrain devant le bâtiment se pose. M. le Maire consulte le cadastre et le diffuse sur le vidéoprojecteur : il y a une servitude derrière la Poste mais il y a peut-être la possibilité de matérialiser une place de parking privé.

En prévision du déménagement de l'agence postale, M. le Maire précise qu'Orange doit intervenir en mairie pour installer une nouvelle ligne téléphonique et que le futur emplacement du coffre-fort sera étudié avec les agents de La Poste.

M. Sylvain CREGUT dit que l'idéal serait que la vente de ce bâtiment finance une partie des travaux de la future mairie.

STATION D'ÉPURATION :

M. le Maire présente un devis à hauteur de 3.361,50 € H.T. soit 4.033,80€ T.T.C. pour la création d'un regard et la pose d'un disconnecteur sur le branchement existant pour la station d'épuration de Montaleix.

Ces travaux sont obligatoires et leurs financements seront inscrits en investissement au prochain budget.

VACANCE DE POSTE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE :

M. le Maire fait part de la décision de Mme Aurélia RAYNAUD de ne pas renouveler son détachement. Il est donc nécessaire de faire une fiche de poste et de lancer un appel à candidature.

La Commission du Personnel doit se réunir à ce sujet le mercredi 27 janvier à 11h.

FORMATION BUDGET :

Mme Florence DELAIGUE, Secrétariat mairie, explique que la formation Budget sera animée par M. AUBERT, Professeur à l'Université de Clermont Ferrand et qu'elle est obligatoire pour les élus. Elle durera 3 heures et sera facturée 580€.

PERSONNEL – AGENTS TECHNIQUES :

M. Pascal FOURNIER demande s'il est possible de donner une prime aux agents techniques.

M. le Maire répond qu'il a contacté la mairie de Murol pour comparer les versements faits aux agents (prime de fin d'année de 500€) : les agents de Chambon sur Lac bénéficient de deux primes d'environ 200€ cumulé par mois alors que les agents de Murol n'en ont pas.

Mme Amélie PANCRACIO pose la question de l'application des astreintes et M. Pascal FOURNIER, celle des horaires de travail. Concernant le poste d'entretien de la patageoire, durant l'été, M. Pascal FOURNIER propose de faire tourner les équipes. Une étude approfondie de ces sujets devra être faite.

MM. Frédéric ROUX et Pascal FOURNIER propose de leur verser une prime supplémentaire pour reconnaissance du travail accompli avec l'application des mesures sanitaires liées à la Covid 19 et au déneigement. Il conviendra d'en parler en Commission du personnel.

M. Sylvain CREGUT propose de faire des entretiens professionnels menés par la Commission du Personnel pour faire le suivi des agents (diplômes, mission...). M. le Maire rappelle que ces entretiens sont réalisés tous les ans et qu'il conviendra de les organiser prochainement.

M. Pascal FOURNIER informe que les agents techniques ne souhaitent pas remplir les feuilles de présence et que le mieux serait l'installation d'une pointeuse. Il relance l'idée de faire travailler les agents techniques un vendredi matin sur deux pour une durée de 4h30 et non tous les vendredis pour 2h30.

M. Baptiste SIMON rappelle qu'une prime peut être enlevée si des missions ne sont pas réalisées.

Il est 21h45, la séance du conseil est levée.